



HAL
open science

L'intégration phonétique des mots d'emprunt français en anglais

John Humbley

► **To cite this version:**

John Humbley. L'intégration phonétique des mots d'emprunt français en anglais. Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 1980, L'emprunt linguistique, 6.1-2, pp.193-206. hal-03113214

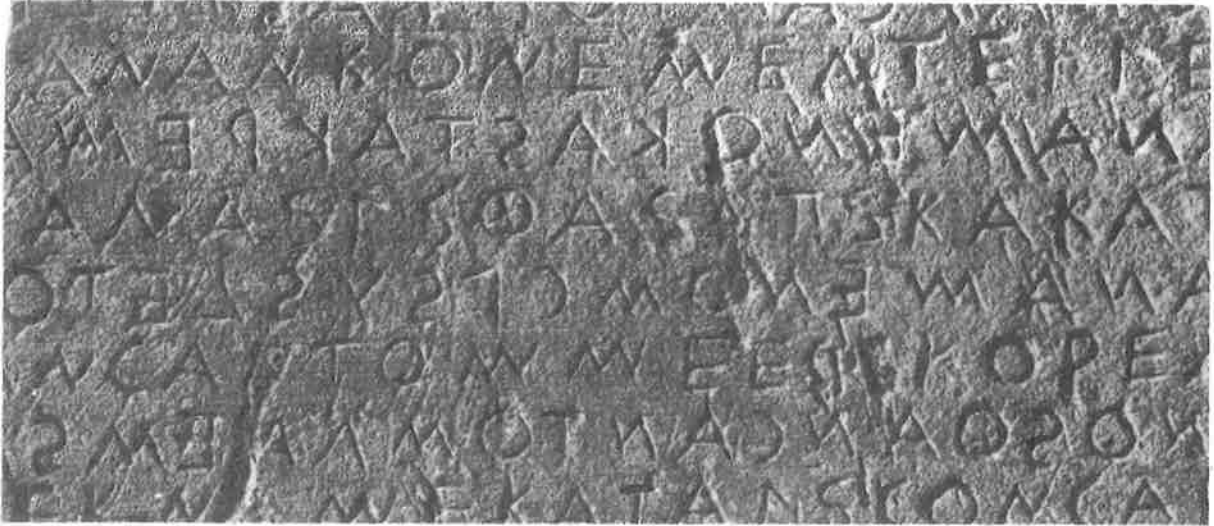
HAL Id: hal-03113214

<https://hal.science/hal-03113214v1>

Submitted on 14 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



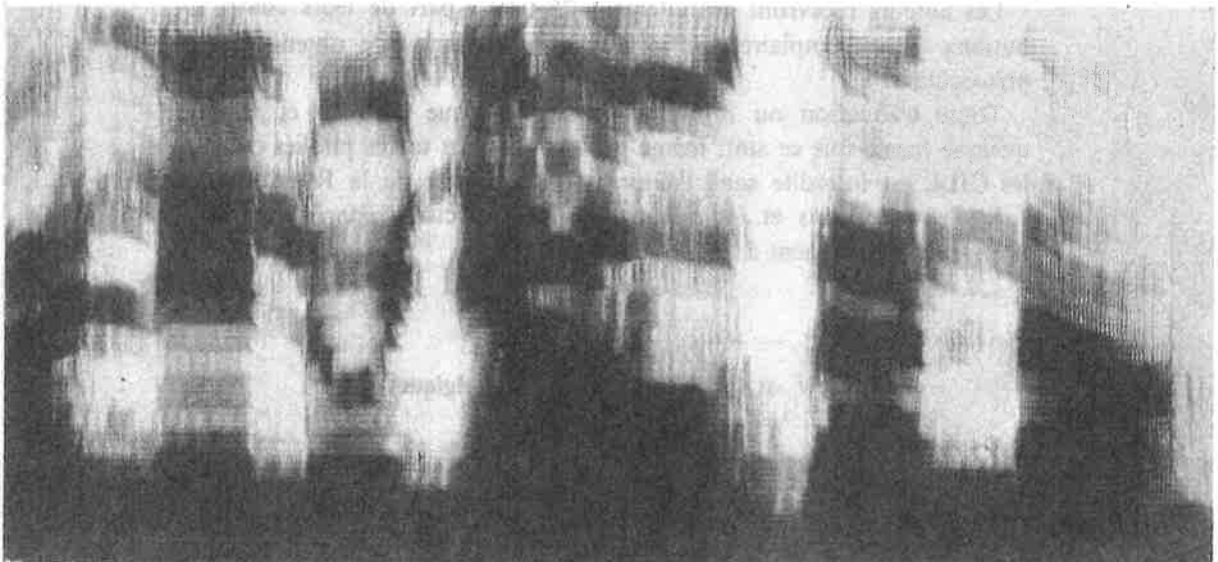
CAHIERS DE L'INSTITUT DE LINGUISTIQUE DE LOUVAIN

L'emprunt linguistique

Colloque international organisé par
H. LE BOURDELLÈS, C. BURIDANT, R. LILLY
(Université de Lille III, 13-15 octobre 1978)

*Publié avec le concours de la
Fondation Universitaire de Belgique*

6.1-2
Louvain-la-Neuve
1980



CILL 6 (1980) 1-2 : L'EMPRUNT LINGUISTIQUE, 193-206

L'INTÉGRATION PHONÉTIQUE DES MOTS D'EMPRUNT FRANÇAIS EN ANGLAIS

JOHN HUMBLEY

UNIVERSITÉ DE PARIS XIII

Résumé : Dans cet exposé, nous esquissons les règles qui régissent l'intégration phonétique de mots d'emprunt. On dit souvent qu'une langue rend ces éléments en utilisant les sons les plus proches ; mais il arrive que plusieurs sons puissent être considérés comme également proches, tandis qu'un seul est définitivement retenu. Pourquoi ?

Il s'agit essentiellement, en procédant phone par phone, de l'extraction des traits articulatoires de la langue source qui correspondent à des traits distinctifs dans la langue d'accueil. Les traits distinctifs de la langue source qui restent sans correspondance directe sont ou supprimés ou rendus par un ou plusieurs traits d'un phonème d'appui. Il en résulte, dans ce dernier cas, qu'un phonème de la langue source est rendu par deux phonèmes de la langue d'accueil.

Les problèmes de l'intégration phonétique de mots d'emprunt surgissent parfois dans la vie de tous les jours. Une petite anecdote suffira pour illustrer l'actualité de la question, bien

que l'intervention du linguiste dans ce cas précis puisse paraître inefficace.

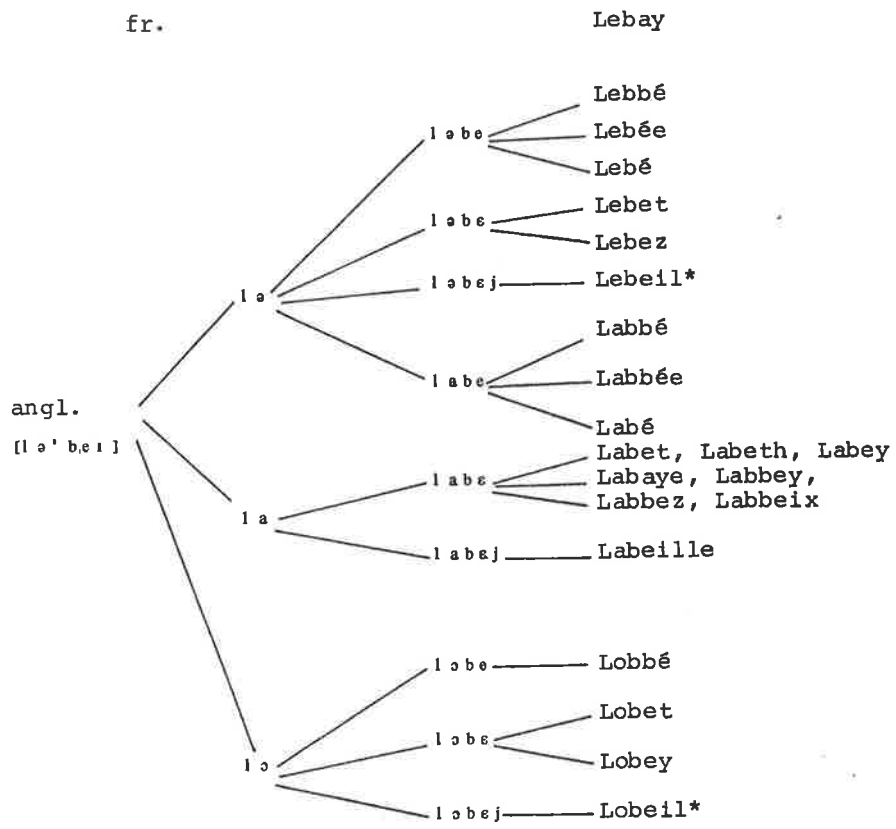
Un journaliste d'un grand hebdomadaire de Sydney avait interviewé un célèbre chef cuisinier lors d'une visite à Paris ; rentré en Australie, le journaliste s'aperçut en rédigeant, qu'il avait oublié de demander au chef l'orthographe de son nom ; heureusement il avait bien retenu la prononciation de ce nom : c'était [l'ə'beɪ]. Sa secrétaire fut donc chargée de trouver l'orthographe exacte de ce nom simple ; celle-ci, un peu perplexe, téléphona à un linguiste, qui lui donna vingt orthographes possibles, dont dix-huit attestées dans l'annuaire de la Ville de Paris. La secrétaire, trouvant sans doute que les linguistes prenaient plaisir à compliquer les choses simples, dut se documenter ailleurs.

Cet exemple nous éclaire sur deux aspects du problème de l'intégration phonétique des mots d'emprunt : tout d'abord, il existe des règles pour rendre compte de la forme que peut prendre cette intégration, et ensuite, ces règles ne fonctionnent pas de la même façon d'une langue à l'autre. Pour revenir à notre exemple, un Français qui appliquerait les règles appropriées pour obtenir la prononciation anglaise de chacun de ces vingt noms, obtiendrait une réponse unique : [l'ə'beɪ].

2. LES HYPOTHESES

Nous pouvons donc formuler plusieurs hypothèses permettant de préciser une constatation que l'on trouve dans beaucoup d'études sur l'emprunt, à savoir que l'intégration phonétique s'effectue quand la langue "emprunteuse" (ou plus précisément les sujets parlant celle-ci) substitue au son étranger "le son le plus proche" de son système phonologique. Or, comme Maurice Cling(1) l'a déjà observé, on définit rarement ce que l'on entend par "le son le plus proche" et dans le cas de jeunes enfants qui apprennent une nouvelle langue vivante ainsi que dans celui des mots d'emprunt qui nous concernent ici, on est souvent frappé par le nombre de sons différents qui peuvent être considérés comme "le plus proches".

Tableau 1.



Les hypothèses sont donc les suivantes :

1. La prononciation de mots d'emprunt suit des règles que l'on peut connaître. Si c'est le cas, on peut déterminer d'avance comment on prononcera dans une langue A des mots puisés dans une langue B.

2. Ces règles comprennent à la fois :

A) un ensemble de règles phonographématiques, grâce auxquelles on détermine la prononciation d'un mot par référence à sa forme écrite ; ces règles sont ou bien celles de la langue "emprunteuse", ou bien celles d'un système intermédiaire réservé aux mots d'emprunt. Il est d'ailleurs possible de passer d'un ensemble de règles à un autre comme par exemple la prononciation du latin en anglais, qui suivait jusqu'à la fin du XIXe siècle les règles de l'anglais, et qui a été remplacée par un système intermédiaire qui se rapproche davantage de la prononciation latine, ou d'après qu'on en savait au début du XXe siècle, mais à tous égards compatible avec la phonétique anglaise.

B) Un second ensemble de règles détermine la prononciation d'après un modèle oral. Etant donné que dans les contacts linguistiques entre la France et l'Angleterre les sources peuvent être orales aussi bien qu'écrites, nous devons tenir compte à chaque moment des deux ensembles de règles (2). Dans le cas de la réalisation d'après un modèle oral il faut postuler une troisième hypothèse :

3. Les règles de réalisation d'après un modèle oral tiennent compte d'une part des traits articulatoires de la langue source, et, de l'autre, des traits distinctifs de la langue emprunteuse, dans le cadre du système d'oppositions et de neutralisations. C'est-à-dire, pour prendre un exemple, que quand un Anglais entend la prononciation d'un mot français, il peut en extraire un nombre de traits articulatoires par élément phonétique ; ces traits ne sont pas nécessairement des traits distinctifs, car il ne connaît pas le système d'oppositions de la phonologie française ; mais ils seront transposés en traits distinctifs

de sa langue maternelle lorsqu'il devra reproduire ce mot lui-même, car il appliquera les règles d'accentuation, de réduction et de relâchement de rigueur dans sa langue. En outre quand il entend un complexe de sons ou de traits articulatoires qui n'existent pas sous cette forme-là dans sa langue maternelle, il les redistribue selon les règles de celle-ci. Le résultat, comme c'est souvent le cas quand il s'agit de traduction, est un mélange de perte d'information (cf. notre exemple de M. Labbé, Labeille, etc...) et de redondance accrue. Afin de vérifier ces hypothèses, nous avons relevé le tiers des mots français indiqués comme tels dans la dernière édition de l'*English Pronouncing Dictionary*, de Daniel Jones, revue et corrigée par Gimson. Un dépouillement exhaustif devra attendre une étude plus poussée qui aurait avantage d'ailleurs à se baser sur des sources primaires. Pour les besoins de cette étude cependant le corpus peut avoir le caractère d'un sondage.

Nous avons regroupé les mots par voyelle - nous limitant ainsi au vocalisme - afin de vérifier les hypothèses 2B et 3, avec des sous-divisions pour les syllabes ouvertes, fermées, toniques et atones. Le résultat est le suivant :

2. VOCALISME FRANÇAIS TRANSPOSE EN ANGLAIS.

Les voyelles orales

/I/ Cette voyelle française est très avancée et très fermée ; par rapport à l'anglais cette voyelle est tendue comme l'ensemble du vocalisme français. L'anglophone cherchera à rendre ce trait redondant en français par un trait distinctif (la tension) de sa propre langue. Le /I/ est donc régulièrement rendu par /i:/ dans les mots d'emprunts, sauf dans les contextes où la distinction /i: ≠ I/ est neutralisée en anglais - en fin de mot, à l'intersyllabique non-accentuée et avant une voyelle. Parfois on cherche à exprimer la tension là où le système anglais ne le fait pas ['fæbli:] - mais il s'agirait là de prononciations savantes. On note également un relâchement régulier qui nous donne [kə, mɪfə'neɪə] , c'est peut-être un phénomène ana-

logue qui se produit dans [ʃən'ti:l] et ['brɪkəbræk] , où une voyelle tendue serait impossible.

/E/ Nous considérons ensemble les composantes des archiphonèmes français E, A et O, tout en portant des précisions lorsque le contexte impose la distinction. Même en position de contraste, e/ɛ , qui représentent respectivement une voyelle antérieure mi-fermée et mi-ouverte, ne sauraient être distingués par des noyaux simples en anglais, le /e/ pouvant être mi-fermée ou mi-ouverte selon les dialectes. La R.P. marquera éventuellement une distinction en prenant /e/ pour représenter la mi-fermée et la diphtongue /eɪ/ , dont le point de départ est plus ouvert que le [eɪ] , pour rendre la mi-ouverte. C'était la technique employée par la célèbre cantatrice Nelly Melba quand elle exécutait des airs français, où l'ampleur australienne de ces diphtongues d'appui contrastait avec l'élégance de la ligne vocale. En fait, l'Anglais n'est pas trop embarrassé par l'opposition e/eɪ qui joue surtout en syllabe ouverte et finale, où l'anglais ne peut mettre qu'une diphtongue. C'est en syllabe fermée, là où le français a plutôt recours au ɛ que l'anglais rend également par /eɪ/ , sauf pour *chef* (influence de l'orthographe ?), et, plus important, pour les pseudo-affixes -[en] -[et] etc. ex. Ardennes, Antoinette, chemisette ...

/A/ Ici l'opposition en français est encore moins marquée que dans le cas précédent, et nous ne relevons pas d'exemple du [a] français. Le [a] donc est rendu par /ɑ:/ en syllabe ouverte finale, seule voyelle ouverte ayant la possibilité d'occuper cette position en anglais, et aussi dans les cas où la voyelle française se trouve allongée par [ɜ] , [v] etc. ['kɔ:sɑ:ɜ] , ['bædɪnɑ:ɜ] . En position accentuée suivie d'une consonne, le /A/ devient [æ] , et en prétonique [ə] , selon les règles de réduction de l'anglais. On observe un tiraillement entre la perception de la prononciation française et l'application des règles anglaises dans le cas du groupe *coiffure, coiffeur, coiffeuse*, où la première prononciation donnée est bien ['kwa:] et la dernière, la plus populaire, ['kwə] , selon la règle de réalisation de A après W.

/O/ L'anglais possède comme voyelles arrières intermédiaires /ɔ/, mi-ouverte, /ɔ:/ mi-fermée et /aʊ/ diphtongue. En syllabe ouverte finale, seules ɔ: et aʊ sont permis, mais c'est toujours cette dernière qui est retenue. On peut se demander si la présence d'un R n'est pas ressenti dans le /ɔ:/, ce qui l'écarte comme solution pour le [o] français. Ailleurs on relève également aʊ en position tonique et prétonique, toujours en syllabe ouverte. Parmi les quelques exemples de ɔ/ɔ en syllabe fermée, seul cas où l'opposition n'est pas neutralisée, certains indiquent que cette même opposition est maintenue en anglais, grâce à la paire ɔ/aʊ - [bʌn'bu:f] mais [bəʊn]. Ce dernier représente donc la prononciation officielle du ɔ français, qui prend donc comme modèle la prononciation française et non pas l'orthographe. Les deux peuvent entrer en conflit, d'ailleurs : pendant longtemps la radio australienne parlait du Général [də'gɔ:l] jusqu'au moment où une Commission de la prononciation fut nommée ; à partir de ce moment, le Général s'est vu rebaptisé [də'gəʊl] et l'homme de la rue s'est vite empressé d'adopter cette prononciation jugée plus "correcte". La Commission avait en effet décidé de prendre comme modèle le français parlé, toujours réinterprété selon les règles de la phonologie anglaise, et cela à la place d'une prononciation basée sur l'orthographe. L'une est cependant toujours aussi loin que l'autre de la prononciation française réelle.

/U/ Le /u/ français, étant tendu, est rendu dans les mots d'emprunt par le /u:/, long et tendu, de même que /i:/ représente le /i/ français. En position prétonique cependant, la réduction normale (u:→[ʊ]) se fait conformément aux règles de l'anglais. Ex. [bʊ'lɔ:n] [ku'rā:nt]

/Ø/ Les voyelles centrales sont rendues par la voyelle centrale anglaise ɜ: ; elle perd son trait d'arrondissement, impossible en cette position en anglais. Nous verrons que ce n'est pas le cas pour les voyelles fermées.

/Y/ Les exemples de cette voyelle ne sont pas très nombreux dans notre corpus ; nous pouvons cependant appliquer les règles générales et les vérifier d'après les mots-témoins relevés ailleurs. Prenons à titre d'exemple la prononciation anglaise de la ville de Béthune : Jones donne [bə'θju:n], [bə'tju:n] ; la différence entre ces deux exemples réside dans le modèle de la consonne intervocalique - écrit dans le premier cas, oral dans l'autre. Pour le reste, nous assistons à une décomposition des traits articulatoires du modèle français, qui sont remis ensemble suivant les règles du système anglais. [y] est une voyelle fermée, arrondie et d'un point d'articulation avancée ; la combinaison arrondissement + voyelle fermée ne peut être que /u:/ en anglais (la longueur représentant la tension, toujours audible dans le modèle français). Le point d'articulation avancée est rendu par un jod prévocorique, réunissant en deux phonèmes (redondance accrue) les traits articulatoires d'un seul phonème français. C'est d'ailleurs la prononciation que connaît chaque professeur de français en pays anglo-saxon, prononciation qui a en outre l'avantage d'être une des réalisations courantes de la graphie U. On note cependant que le [u] français n'est jamais précédé d'un jod dans les mots d'emprunt, ce qui confirme le caractère essentiellement oral de ce phénomène.

L'autre exemple de notre corpus, Bruges, ne suit pas cette règle, parce que r + j + U n'est pas une suite admise par la phonologie anglaise. *Ryukyu* se prononce obligatoirement avec une voyelle pleine après le R.

/ə/ instable :

Le /ə/ instable est généralement rendu en anglais par /ə/ ou I, deux voyelles atones pour lesquelles un certain flottement est à noter en anglais contemporain. Si toutefois un /ə/ instable tombe là où le schéma de l'accentuation anglaise n'admet pas de voyelle atone, il redevient /e/ ; ex. [feml(:)'zet]. C'est encore une fois le système d'accueil qui détermine la réalisation du modèle.

Tableau 2.

VOYELLES ORALES.

ARCHIPHONEMES FRANCAIS :

VOYELLE ANGLAISE :

A	→	a: final a: le fr. est long æ + C inaccentué : ə
E	→	eɪ exc. -[net], -[en]
I	→	i: I fin de mot, intersylla- bique non-accentué avant voyelle position relâchée
O	→	oʊ o, syllabe fermée pour inaccentué : ə
U	→	u: v inaccentuée prétonique
Ø	→	ɜ:
y	→	j + v
ə	→	ə, I

Voyelles nasales.

Ce sont les voyelles nasales qui constituent le meilleur exemple de traits articulatoires retraduits en termes de traits distinctifs - avec certains réaménagements importants - dans la langue emprunteuse. On pourrait croire, au vu des multiples transcriptions fournies par Jones, qu'une anarchie complète règne dans ce domaine, mais il n'en est rien. Cette pléthore de formes possibles traduit plutôt le désarroi de l'anglophone devant ces sons extraordinaires que sont les nasales françaises - désarroi parfaitement exprimé dans je ne sais plus quel roman anglais des années vingt - la citation n'est qu'approximative : "le français possède quatre voyelles nasales - *an, in, on* et *un* ; toutes se prononcent *ong* et doivent être soigneusement distinguées les unes par rapport aux autres".

L'anglais ne connaît phonologiquement que des consonnes nasales ; des voyelles nasales existent également, du moins sporadiquement au niveau purement phonétique - on pense aux différents dialectes américains ou australiens que l'Anglais décrit parfois comme nasillards. En réalité, on observe la nasalisation, à différents degrés (et même en RP) de voyelles suivies d'une consonne nasale - ex. *can't*, prononcé [kɛnt̚] par de nombreux Américains. Le même phénomène semble bien plus rare quand il n'y a pas de consonne nasale en jeu ; il s'agirait donc tout simplement d'une assimilation.

Mais c'est essentiellement en termes phonologiques que l'anglais entend ces sons. Il semblerait qu'il entende bel et bien la voyelle nasale française, car dans toutes ses tentatives de la réaliser, il introduit le trait "nasal" - on ne relève aucun exemple dans le Jones où le trait "nasal" ne soit pas reproduit. Mais il est reproduit selon le système anglais, qui veut que la consonne porte le trait "nasal" plutôt que la voyelle. On assiste donc à une redistribution des traits, où la nasalité est transférée vers un élément qui la porte habituellement dans le système d'accueil. Jones note le /ŋ/ suivant la voyelle "nasalisée" en italique ; on peut penser qu'il aurait aimé faire de même pour la tilde qui représente la nasalisation de

la voyelle, mais les signes diacritiques ont dû lui manquer. On peut donc supposer que [ə'ku:ʃmā:ŋ] représente trois prononciations possibles, [ə'ku:ʃmā:ŋ], [ə'ku:ʃmā:], [ə'ku:ʃma:ŋ]. Restent à préciser les traits de la consonne suivante, porteuse de nasalité, et de la voyelle même. Le choix de la consonne suivante est déterminé par ce qui suit dans le modèle français :

1. S'il s'agit d'une occlusive, la nasale est l'homogénéisée, ex. [ku'rā:nt], [kæməmbəə], [bæŋkət], [ʃændəlɪə].

Dans ces cas, la nasalisation de la voyelle est moins souvent observée.

2. S'il s'agit d'une fricative, c'est plutôt le/n/ qui est adopté - les fricatives anglaises ayant une articulation voisine de la région post-dentale-alvéolaire, sauf /f/ /v/.

3. Si rien ne suit, le choix reste dans une certaine mesure optionnel. Ou bien la voyelle n'est suivie de rien du tout si elle est déjà nasalisée ; c'est le cas des transcriptions que Jones présente les premières - celles, on peut supposer, de personnes ayant des notions de français, ou bien on relève un/n/. Or, on peut se demander pourquoi on choisit cette consonne, qui n'a pas de modèle direct en français. L'explication serait plutôt d'ordre physiologique. On sait que depuis un certain temps les psycholinguistes parlent de sons intrinsèquement difficiles à prononcer - il s'agirait par exemple des fricatives, que le jeune enfant acquiert seulement après les occlusives ; les nasales françaises, apprises assez tard par le jeune francophone, feraient peut-être partie des sons intrinsèquement difficiles à articuler. L'étranger qui s'efforce de faire résonner la cavité nasale en abaissant le voile du palais, produit souvent une consonne en laissant le voile du palais toucher le dos de la langue : c'est l'origine du/n/, et l'explication de son caractère non-obligatoire. Déterminer la voyelle est moins facile, comme la boutade citée plus haut nous l'indique. Nous pouvons éliminer la quatrième nasale, /æ/, fusionnée avec /ɛ/ pour la majorité des Français et présente dans très peu d'exemples.

Le /ɛ̃/ est rendu /ɛ:ŋ/ ou /æŋ/ dans nos exemples - le premier étant une approximation presque savante ; le deuxième correspond très précisément aux règles de l'hypothèse /ɛ̃/ représente une voyelle antérieure mi-ouverte nasale, rendue par la voyelle antérieure mi-ouverte anglaise [æ] (et dont le point d'articulation est le même), plus la nasalité transférée à une consonne d'appui.

ā - c'est cette voyelle qui pose le plus de problèmes aux anglophones ; on peut penser que le trait de la nasalité est si bien perçu dans le modèle français que tout autre trait semble redondant ; peu importe donc qu'on prononce [ā:ŋ] [ā:ŋ] ou [æŋ] , pourvu que le trait nasal soit rendu. L'anglophone fait donc un seul phonème des nasales, mais un phonème ayant des variations phonétiques, notamment /ā/ et /æ/, c'est-à-dire la quasi-totalité des voyelles nasales (ā représente une petite classe parmi les mots d'emprunt).

Encore une fois Jones donne tout d'abord la prononciation "savante", qui me laisse perplexe, et après une étape intermédiaire [ā:ŋ] donne ce que l'on pourrait appeler la prononciation populaire, celle, entre parenthèses, que les vendeuses australiennes de parfums français des grands magasins de Sydney adoptaient quand on leur demandait le nom de leurs marchandises.

Pourquoi [æŋ] ? D'abord, il s'agirait d'une simplification du système, par laquelle on prend ā comme modèle général pour les nasales. Ensuite, on remarque un nombre d'incompatibilités dans le système anglais dans la région des voyelles ouvertes postérieures. ā: serait le candidat évident, et c'est en effet celui que Jones choisit pour représenter la prononciation savante. Mais il n'est jamais suivi d'un /ŋ/ en anglais, et puisque ce son indique dans bien des cas la totalité de la nasalisation, l'anglophone choisit la voyelle la plus proche compatible avec /ŋ/, à savoir le æ qui est mi-ouverte et plus avancée que les autres voyelles d'arrière. Le [ā:ŋ] surprend ; je ne crois pas l'avoir entendu : serait-ce la tension de la voyelle française rendue en anglais par une voyelle longue ?

Voyelle + /R/.

Dans tous les cas, une voyelle suivie d'un /R/ en français est rendue par le changement vocalique habituel en anglais. Nous ne relevons pas d'exemple de /R/ postsyllabique dans notre corpus. Ceci indiquerait l'application de règles phonographématiques, mais il n'est pas exclu qu'un modèle oral ne donne pas les mêmes résultats ; après tout, les générativistes ont certainement raison de supposer la présence d'un R sous-jacent dans ces cas-là, et pour l'Anglais le changement vocalique n'est autre que le R même, qu'il est sûr de prononcer.

CONCLUSION.

L'étude des traits distinctifs semble obligatoire si l'on veut rendre compte des règles qui régissent l'intégration phonétique des mots d'emprunt. C'est en établissant une comparaison entre les traits articulatoires de chaque élément dans la langue source, d'une part, et les traits distinctifs (y compris les règles phonologiques de neutralisations et de combinaisons) de l'autre, que l'on peut déterminer le son "le plus proche".

Nous retenons dans un premier temps l'hypothèse d'un modèle oral - les règles que nous indiquons s'appliquent à la quasi-totalité des cas relevés dans le corpus, avec une plus grande marge de variation libre, qui est le propre de ce type de vocabulaire. Si, au contraire, nous choisissons d'abord les règles phonographématiques de l'anglais, de nombreuses modifications s'imposent en vue de la réalité phonétique, telle qu'elle se présente chez Jones.

Cette étude, nécessairement très sommaire, esquisse les grands traits du phénomène que représente l'intégration phonétique des mots d'emprunt ; dans les cas particuliers, il serait sans doute nécessaire de considérer l'influence de la graphie sur chacun des deux systèmes, ainsi que celle de l'attraction paronymique.

NOTES

- (1) Communication personnelle ; à paraître dans "La similarité phonétique en question : une expérience sur l'intégration phonématique de l'anglais par l'enfant francophone naïf", *Colloque de la Décennie, Université de Poitiers, C.I.E.R.E.C., 1980.*
- (2) Cf. RETMAN, *L'adaptation phonétique des emprunts à l'anglais en français, La Linguistique, 14, 1978-1, p. 111-124.*
L'auteur relève bien davantage d'exemples de modèles écrits ; parmi ceux-ci cependant, plusieurs relèvent de la structure profonde de la phonologie française, cf. les voyelles nasales.